

## MAIRIE DE POUSTHOMY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt et deux, le vingt et un du mois d'avril à 21 heures 00 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de POUSTHOMY.

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

BOUSQUET Bernard	JAMME Karol	VILLENEUVE Sébastien
CANTALOUBE Séverine	LAVABRE Jacqueline	
CONDOMINES Alain	MERIC Patrice	
CONDOMINES Vanessa	SERRES Daniel	
GARRIGUES Nathalie	SERRES Marlène	

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** JAMME Karol

#### I - DELIBERATIONS PRISES

##### **Délibération pour la création d'un budget annexe « Photovoltaïque »**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a créé un nouveau service de production d'énergies renouvelables avec la pose et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes.

Vu qu'il y a revente de l'électricité la gestion de cette installation nécessite la création d'un budget annexe pour retracer dans ce document les opérations de ce service au sein d'un budget dédié

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir

- décider la création du budget annexe production d'énergie renouvelables en M 14 à compter de l'exercice 2022
- décider d'assujettir le budget à la TVA et autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services fiscaux
- approuver la durée d'amortissement sur 20 ans pour les panneaux photovoltaïques

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **valide** la création du budget annexe production d'énergies photovoltaïques à compter du 01/01/2022
- **décide** d'assujettir le budget à la TVA et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services fiscaux
- **approuve** la durée d'amortissement ci-dessus



### **Délibération pour le vote du budget primitif 2022 du lotissement**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du B.P. 2022 qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets de la vue d'ensemble II A1 ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

**Fonctionnement budget lotissement : 196 464.00 € en dépenses et en recettes**  
*- Dont un déficit reporté de 2021 de 192 964.00 €*

**Investissement budget lotissement : 196 964.00.00 € en dépenses et en recettes**

**Total du Budget 2022 : 392 928.00 € en dépenses et en recettes**

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité d'approuver les comptes du B.P. 2022 du lotissement.



### **Délibération pour le vote du budget primitif 2022 du service assainissement**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du B.P. 2022 qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets de la vue d'ensemble II A1 ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

**Fonctionnement budget Eau et Assainissement : 12 000.00 € en dépenses et en recettes**

**Investissement budget Eau et Assainissement : 1 150 000.00 € en dépenses et en recettes**  
✓ *Dont un excédent d'investissement reporté de 2021 de : 32 315.00 €*

**Total du Budget 2022 : 1 162 000.00 € en dépenses et en recettes**

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé d'approuver les comptes du B.P. 2022 du budget assainissement.



### **Délibération pour le vote du budget primitif 2022 de la commune**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du B.P. 2022 du budget principal, qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets de la vue d'ensemble II A1 ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

**Fonctionnement budget principal : 334 734.00 € en dépenses et en recettes**  
✓ *Dont un excédent reporté de 2021 de : 126 090.00 €*

**Investissement budget principal : 654 291.00 € en dépenses et en recettes**  
✓ *Dont un excédent d'investissement reporté de 2021 : 347 061.00 €*  
✓ *Et un solde des restes à réaliser de 2021 : 374 337.00 € en dépenses et 39 724.00 € en recettes*

**Total du Budget 2022 : 989 025.00 € en dépenses et en recettes**

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé les comptes du B.P. 2022 de la commune.



## Délibération pour l'attribution des subventions aux associations

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- AFR de St Sernin sur Rance : .....	100 €
- ADMR St Sernin sur Rance : .....	200 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers de St Sernin :	80 €
- Jeunesse sportive Vallée du Rance : .....	150 €
- Sté de Pêche de la Vallée du Rance : .....	50 €
- Sté de Pêche de la Vallée du Rance « école de pêche » ....	50 €
- La Salmanaçoise : .....	200 €

De plus, une subvention d'un montant total de 470.00 € sera réparti au prorata du nombre d'élèves et de jours de voyage scolaire dans chaque école, sur demande de versement.

### **II - GARAGE COMMUNAL**

Les travaux de construction du garage communal sont presque finis, il manque juste les portails.

Des devis vont être demandés à Stéphane CANTALOUBE pour la partie plomberie et à REVERSAT Rémi pour la partie électricité, pour l'aménagement intérieur.

### **III - AUBERGE DES ARCADES**

Suite au départ de Mr MACCHIONE Laurent de l'auberge, un appel à candidature a été lancé. 2 candidatures ont été réceptionné. Les 2 candidats seront reçus samedi 30 mai 2022.

Fin de la séance : 23h30

Fait à Pousthomy,

Le Maire, Jacqueline LAVABRE